

LES BIBLIOTHÈQUES, AGENTS DE SOCIALISATION POLITIQUE ET D'ÉLABORATION DES POINTS DE VUE COLLECTIFS

Entretien avec Denis Merklen

Denis Merklen

Enseignant-chercheur à l'université Sorbonne Nouvelle

Sociologue, Denis Merklen est enseignant-chercheur à l'université Sorbonne Nouvelle. Il est notamment l'auteur de *Pourquoi brûle-t-on des bibliothèques?*, publié aux Presses de l'Enssib en 2013. À l'heure où les débats autour de la «cancel culture» et de la liberté d'expression font régulièrement irruption dans l'espace médiatique français, comment appréhender la politique documentaire? Au-delà des aspects les plus techniques, comment appréhender l'acte de constituer des fonds? Denis Merklen livre ses analyses au *Bulletin des bibliothèques de France*.

BBF: Dans un entretien accordé au journal *Le Temps*, l'écrivain Sylvain Pattieu estime que «pour durer, une œuvre doit dépasser l'époque de sa création et générer un dialogue en lien avec le contexte, le présent du public»¹. Selon vous, de quelle manière les bibliothèques peuvent-elles nouer ou participer à ce dialogue? Et avec quelles «fiction»² les bibliothèques devraient-elles prendre du recul?

Denis Merklen: La vie d'une œuvre ne s'épuise pas au moment de sa création, de son écriture, de sa publication. Dans le cas des livres, ils ont besoin d'une médiation pour arriver aux mains du lecteur et à la lecture. La bibliothèque peut être l'un des producteurs privilégiés de ce processus qui va de l'œuvre et de l'écrivain au lecteur, et plus profondément, peut-être, dans la connexion du lecteur avec les œuvres existantes et qui peuvent l'intéresser. C'est un rôle fondamental de la bibliothèque qu'on pourrait caractériser comme une participation à la production de la lecture et, au-delà, à la production du lecteur lui-même. Cette médiation devrait, effectivement, prendre la forme d'une communication entre le lecteur, son présent et les œuvres. Un échange qui doit commencer par le dialogue entre le bibliothécaire et ses lecteurs qu'on devrait considérer davantage comme des interlocuteurs que comme des «publics». Les bibliothécaires devraient chercher à

1 <https://www.letemps.ch/societe/reveal-culture-reveler-talents-litteraires-emergents-lieu-censurer-anciens>

2 Cela fait référence à votre ouvrage, p. 241 : «[...] [la bibliothèque] fonctionne sur la fiction d'un espace public, sans contrainte, comme un agent qui n'agit pas, neutre.» Denis MERKLEN. *Pourquoi brûle-t-on des bibliothèques?* Villeurbanne : Presses de l'Enssib. 2013.

rentrer en contact avec l'environnement social de la bibliothèque et à connaître ses lecteurs par la communication. L'action de la bibliothèque prend alors la forme d'une sociabilité et elle a lieu sous une forme locale, dans un territoire ou, si l'on préfère, au sein d'un groupe territorialement inscrit – un quartier, par exemple.

La loi Robert consacre les principes de libre accès, de gratuité de consultation et de pluralisme des collections des bibliothèques. Les bibliothèques produisaient également des chartes documentaires pour expliciter leurs choix. Quel est votre regard sur ces dispositifs de nature réglementaire ?

La «loi relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique», dite loi Robert, adoptée en décembre 2021, a été une bonne nouvelle pour le monde de la bibliothèque en France. Elle encadre de manière positive la lecture publique territoriale, et son adoption a été saluée par l'ensemble des acteurs.

Il est intéressant de s'arrêter un instant pour s'interroger sur la manière dont les missions des bibliothèques y sont définies. La loi précise qu'elles doivent «*garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs*» et «*favoriser le développement de la lecture*». Les termes choisis par le législateur sont larges, et surtout ouverts, pour tenir compte des évolutions en cours et, notamment, afin de mettre des valeurs telles que la pluralité, la diversité et la liberté au centre de l'orientation de la bibliothèque. La gratuité d'accès est garantie par la loi, ainsi que la consultation sur place. Et surtout, la loi exempte la bibliothèque de «*toutes formes de censure idéologique, politique ou religieuse ou de pressions commerciales*». Dans le contexte actuel, cette définition de la bibliothèque est un acte politique fort qui va dans le sens voulu par les professionnels de la lecture publique car elle rejoint la manière dont ils conçoivent leur profession. Ce sont des valeurs fondatrices de leur vocation.

Or cette conception de la bibliothèque n'est pas exempte de conflits. La bibliothèque s'inscrit ainsi pleinement dans l'idéal démocratique car elle est assimilée à l'idée d'espace public. Une place qui peut être investie par toutes les initiatives, à condition d'abandonner toute prétention à la coloniser avec aucun autre idéal que l'idéal démocratique lui-même. La bibliothèque doit servir toutes les idées et tous les usages, être à portée de tous les usagers et de toutes les parties de la société, exactement comme l'est l'espace public. La lecture comme l'espace public supportent tous les investissements et rejettent toute appropriation. La seule identité possible de la bibliothèque est celle de «publique». La loi consacre ainsi la bibliothèque comme une institution politique de la démocratie.

Dans le paysage des équipements culturels, la bibliothèque se distingue ainsi du théâtre, par exemple. L'autorité publique choisira le directeur d'un théâtre municipal pour la capacité de celui-ci à lui donner une identité à travers la programmation. La même autorité choisira les équipes de la lecture publique pour leur capacité à défendre la diversité et la pluralité, une absence d'identité en quelque sorte.

Ce qui est moins visible mais pas pour autant moins clair, c'est que, par le même procédé, la bibliothèque abandonne une autre condition politique. Elle renie, en quelque sorte, sa condition d'agent de transformation sociale, culturelle, politique. C'est pourquoi pratiquement les seules missions d'éducation qui lui sont confiées sont celles de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme. La bibliothèque municipale s'éloigne des idéaux d'éducation populaire qui l'ont autrefois animée. Bien que gérée par les collectivités

territoriales, la bibliothèque devient une institution de l'État (au sens de service public), comme l'école, qui se refuse en conséquence de prendre part dans un conflit. Nous pouvons penser qu'elle prend la place d'un nouvel agent, consistant précisément à se situer en deçà du conflit et à l'extérieur de celui-ci. C'est sa condition d'agent du service public consécutive à la professionnalisation qui définit ainsi son rôle transformateur. Le changement est visible si nous passons à la transition qui va de la bibliothèque populaire à la bibliothèque municipale.

Cette mutation ne date donc pas d'aujourd'hui, elle est réaffirmée par la loi. Or, l'élément nouveau est contextuel. La bibliothèque se voit interpellée par des mouvements sociaux émergeant au sein de conflits qui frappent à sa porte. C'est le cas du conflit des « banlieues » que nous avons étudié³, la question de l'adhésion à la liberté d'expression et à la laïcité renouvelée par l'attentat contre la rédaction de *Charlie Hebdo*, ou encore les nouveaux mouvements antiracistes y féministes. La bibliothèque et les bibliothécaires choisissent de se situer en amont du conflit et à l'extérieur de celui-ci. Les mobilisations sociales la bousculent pour exiger engagement.

À l'occasion des assises de la littérature jeunesse de 2021⁴, Malik Diallo, président de l'ADBGV⁵, souligne le fait qu'il serait peut-être nécessaire de former les bibliothécaires à mieux accueillir le débat au sein de leurs structures⁶. Selon vous, quelles seraient les thématiques à aborder prioritairement dans un tel dispositif d'accompagnement ? Quelles seraient les spécificités du contexte français à prendre en compte ?

La bibliothèque peut, et certainement doit être l'un des lieux où des débats publics prennent place. C'est une manière de récupérer une certaine capacité d'action à laquelle elle ne peut pas renoncer dans l'absolu et qui la lie aux conflits présents dans l'espace social, culturel et politique où elle se trouve et où elle agit. Or l'action d'une bibliothèque territoriale ne peut se penser qu'à partir du territoire qui est le sien. Pour prendre des exemples un peu caricaturaux, une médiathèque située dans une cité HLM de la région parisienne n'habite pas le même espace et n'est pas sollicitée par les mêmes débats qu'une bibliothèque dans une petite ville de province. Même les débats à portée nationale ou internationale, comme ceux relatifs aux violences sexuelles et sexistes ou ceux concernant la liberté d'expression, se localisent très fortement. Dans le cadre de cette inscription territoriale des groupes sociaux, la bibliothèque a un rôle intéressant à jouer comme agent de socialisation politique et d'élaboration des points de vue collectifs à un moment où les citoyens se trouvent submergés par une prolifération de l'information dont la caractéristique est justement d'être désancrée ou désencastrée du social. C'est ce qu'on a vu avec les incertitudes de tout genre produites par l'émergence de la pandémie de la Covid-19.

3 [NDLR] Voir *Pourquoi brûle-t-on des bibliothèques ?*, op. cit. <https://presses.enssib.fr/catalogue/pourquoi-brule-t-des-bibliotheques>

4 <https://www.bnf.fr/fr/agenda/ledition-jeunesse-au-coeur-des-enjeux-sociaux-et-environnementaux-3es-assises-de-la>

5 Association des directrices et directeurs des bibliothèques municipales et groupements intercommunaux des villes de France.

6 Malik Diallo évoque le fait qu'une bibliothèque abrite nécessairement des ouvrages choquants aux yeux de certains usagers et que la marche à suivre est moins de supprimer – ce qui crée une polémique – que d'expliquer au public le contexte de création de l'œuvre, de rappeler la différence entre information et fiction.

Or les thèmes et les formes de ces débats doivent découler de la capacité des équipes à se connecter avec ce monde local qui les entoure, et de leur capacité à identifier les enjeux, les points de conflit et les incertitudes qui l'habitent localement.

Lorsqu'il est question de « cancel culture », les bibliothèques de lecture publique sont bien plus souvent évoquées que les bibliothèques universitaires. Pourtant, ces dernières ne sont pas exemptées de pressions pour retirer des titres de leurs collections, annuler la participation d'auteurs à des conférences, etc. Comment expliquer cette différence de traitement médiatique ? Est-elle propre à la France ?

La différence entre bibliothèques de lecture publique et bibliothèques universitaires résulte en partie de leurs missions respectives, en partie du caractère « technique » des collections abritées par les secondes, pour partie de la manière dont nous concevons l'université et le savoir qui y est produit et transmis, avec une certaine prétention à la « neutralité » de la science. Les bibliothèques universitaires se spécialisent en fonction des disciplines scientifiques, par exemple, ce qui ne les expose pas toutes de la même manière aux conflits évoqués. Dans les domaines des lettres, des arts, des humanités, des sciences humaines et sociales, les bibliothèques universitaires se trouvent de plus en plus exposées à ce type d'actions. Mais les bibliothèques publiques se spécialisent, elles aussi, notamment en fonction du lieu où elles se trouvent, des équipes qui les conduisent et de la politique de la lecture publique qui guide leur action. Cela est visible non seulement à travers les collections, mais également à travers les actions de valorisation, les actions culturelles de la bibliothèque, etc. Défendre la diversité et la pluralité de la bibliothèque publique, comme le fait désormais la loi et comme le fait depuis longtemps la profession de bibliothécaire, ne doit pas nous empêcher de voir qu'il est impossible de ne pas hiérarchiser les produits culturels, tout comme il est impossible de ne pas opérer des choix, par exemple de dépense du budget. Quels livres allons-nous acheter avec un budget limité ? Quelles collections allons-nous abriter et proposer à la lecture ici et maintenant ? Comment sera reçue l'exposition d'une publication, d'une caricature, de l'affiche d'un film, d'un ouvrage à contenu polémique ou sensible dans tel contexte ?

Les mouvements de la « *cancellation* » portent intrinsèquement des impulsions d'invalidation et de révocation. Ils poussent à la censure, et en ce sens, ils sont contraires aux valeurs de la bibliothèque aujourd'hui, pour des raisons différentes dans chacun des cas. À l'université, parce qu'ils peuvent obturer la recherche et l'enseignement. Dans la bibliothèque publique, parce qu'ils imposent des limites à la liberté qui proviennent de l'extérieur et qui, dans des contextes conflictuels comme celui que nous vivons, ne peuvent être que partisans, c'est-à-dire propres à un point de vue partiel. Dans d'autres cas, comme dans celui des bibliothèques scolaires, parce qu'ils se placent dans une lutte pour les valeurs transmises par l'école. Et ils portent en eux une moralisation de la culture qui est étrangère à une conception politique de celle-ci. Tout mouvement social ou culturel est légitime à défendre tel ou tel type de valeur et à s'opposer à telle ou telle vision du monde. C'est le propre de la mobilisation, c'est dans sa nature, et par cette capacité de lutte, le mouvement collectif déstabilise l'institué et entre en conflit avec d'autres acteurs, groupes, points de vue.

Le problème survient quand le mouvement social sollicite l'État pour qu'il agisse en son lieu et place. La bibliothèque doit réfléchir à sa relation avec l'État d'un côté, et avec

les mouvements sociaux de l'autre. Ces deux relations lui sont constitutives, et la bibliothèque ne pourra pas se reposer sur une « définition » de ces relations. Dans un monde aussi mouvant que conflictuel, chacune de ces relations représente autant d'enjeux politiques qui sollicitent l'action de chacun des acteurs. •

« Que sait-on de la cancel culture et existe-t-elle vraiment ? »

Dans le cadre de son service de questions-réponses, la Bibliothèque publique d'information (Bpi) a réalisé une courte synthèse permettant de contextualiser la notion de « cancel culture » régulièrement invoquée dans les médias généralistes. Cette ressource documentaire a été sélectionnée par le *Bulletin des bibliothèques de France* pour sa concision et parce qu'elle permet d'ancrer la réflexion dans le contexte culturel français. <https://www.eurekoi.org/medias-que-sait-on-de-la-cancel-culture-et-existe-t-elle-vraiment/>

Résumé

Sociologue, Denis Merklen est enseignant-chercheur à l'université Sorbonne Nouvelle. Il est notamment l'auteur de *Pourquoi brûle-t-on des bibliothèques?*, publié aux Presses de l'Enssib en 2013. À l'heure où les débats autour de la « cancel culture » et de la liberté d'expression, font régulièrement irruption dans l'espace médiatique français, comment appréhender la politique documentaire ? Au-delà des aspects les plus techniques, comment appréhender l'acte de constituer des fonds ? Denis Merklen livre ses analyses au *Bulletin des bibliothèques de France*.